

**REPUBLIQUE FRANCAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2026.029** Séance du **TREIZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX**  
Date de la convocation : Mardi 7 avril 2026  
Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire  
Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT  
Membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**31 présents :**

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, GUENEZ Éric, MOLS Louis-David, GUGLIOTTA Valérie, REAL-LAFRIQUE Laetitia, NOURRY Alexandra, BREGEGERE Stéphanie, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BAUD Joël, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

**1 absent ayant donné pouvoir :**

PAILLASSON Isabelle à GUGLIOTTA Valérie

**1 absent excusé :**

ROGUET Marc

***Objet : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : Création***

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la commune créée, dès lors qu'elle comprend au moins

10 000 habitants, « une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elle confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elle exploite en régie dotée de l'autonomie financière ».

Compte tenu des chiffres de l'INSEE fournis suite au recensement de la population effectué début 2023 et portant la population de Vétraz-Monthoux à 10 081 habitants, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a donc été créée par délibération

2024-015 le 16 décembre 2024.

Cette commission est présidée par le Maire.

Elle comprend des membres du conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des membres nommés par l'assemblée délibérante représentant des associations locales.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

**2026.029**

La CCSPL se réunit chaque année pour examiner :

- Le rapport annuel des services publics locaux ;
- Le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

À l'issue de cette réunion, un compte-rendu est alors effectué dont le conseil municipal prend connaissance, à la réunion suivante. Le président de la CCSPL présente au Conseil municipal, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente

Par ailleurs, la CCSPL peut être consultée pour avis par le Conseil municipal pour différents cas. La CCSPL peut émettre un avis sur tout projet de délégation de service public, tout projet de partenariat et tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant que le conseil municipal délibère à ce sujet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire :

- Le Maire, Président de droit, ou son représentant,
- 5 membres titulaires,
- 5 membres suppléants

et de choisir les associations locales ayant un représentant présent au sein de la CCSPL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** la création et la composition de la Commission de Consultative des Services Publics Locaux – CCSPL - de la Commune de Vétraz-Monthoux telle que proposée,

**ARTICLE 2 :** **ELIT** les membres de cette commission comme suit :

**PRESIDENCE :** Patrick ANTOINE, Maire

Elus municipaux <b>Titulaires</b>	Elus municipaux <b>Suppléants</b>
1. VOUTAY-MERMET Anne-Lise	1. BREGEGERE Stéphanie
2. NOURRY Alexandra	2. TREBOZ Valentin
3. PELLIER Karl	3. FRIES-CHATAGNAT Séverine
4. LATTAZIO Katia	4. PARRET Martine
5. LE FALHER Anne-Emmanuelle	5. GUENEZ Éric

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance  
Michel COLLOT

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 13 avril 2026  
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le

16/04/2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.